



---

## Mouvement de grève dans les écoles

---

Christine Garnier, Adjointe aux écoles, et Pierre Mériaux, Adjoint au Personnel, déclarent :

*« La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique oblige les collectivités locales à augmenter le temps de travail annuel des agent-es à 1607 heures, c'est un recul social indéniable. La Ville de Grenoble se doit néanmoins de la respecter. Les négociations sur les modalités d'application de cette loi continuent avec les organisations syndicales. Celles-ci ont déposé un préavis de grève reconductible depuis septembre, ce qui leur permet de déclencher une grève à tout moment.*

*Lundi 22 novembre, nous avons appris que le mouvement risquait d'être suivi assez largement aujourd'hui, mardi 23 novembre. Nous avons immédiatement informé les familles du risque de perturbations, avant d'être contraints d'annuler la livraison des repas. Ces repas sont distribués à des associations d'aide alimentaire aux plus précaires.*

*Pour éviter une nouvelle situation de ce type, la Ville a pris la décision d'annuler également la restauration de jeudi 25. Et pour écarter tout gaspillage et s'adapter à ces circonstances, les menus sont modifiés vendredi 26.*

*Bien conscients des difficultés organisationnelles occasionnées pour les familles, nous tenons à leur présenter nos excuses pour l'information tardive sur le risque de fermeture des accueils périscolaires et l'absence de fourniture de repas ce mardi 23 novembre 2021.*

*Nous poursuivons les négociations avec les organisations syndicales afin de trouver des modalités d'application de la loi acceptables pour le personnel municipal et donc de retrouver le fonctionnement habituel des écoles. »*